Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260409-260409_2-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Délibération n°: 260409_2
Domaine : 5.3 – Désignation de représentants.
Objet : Comité des Œuvres Sociales Breizh (COS Breizh) - Désignation du délégué.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le trois avril 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix-sept à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Sami OSMANE, Françoise HAMONOU, Maires-Adjoints, Corinne PORCHER, Thierry LEMARCHAND, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Nathalie TRUET, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hélène BOUNIOL, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Vincent DAUNAY, Loeïz GARDAN, Camille LOPEZ, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS Hervé TESSIER a donné pouvoir à Mme Delphine GUTIERREZ
Adrien NOEL est arrivé à 20h30 avant le vote des taux 2026.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DAUNAY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Comité des Œuvres Sociales Breizh (COS Breizh),

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE, pour représenter la Commune au Comité des Œuvres Sociales Breizh :

- Madame Annabelle QUENTEL en qualité de déléguée « Structure »

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Maire